

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 15 octobre 2018

Par suite d'une convocation en date du 8 octobre 2018, les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis au foyer communal le quinze octobre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Martine Guitton et Michèle Tondereau, messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Jean-François Lhommeau et Maxime Picaud, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Claude Husson est désigné pour remplir cette fonction.

Absents ayant donné pouvoir :

Lysiane Balan qui a donné pouvoir à Philippe Bellanger

Cécile Meunier qui a donné pouvoir à Maxime Picaud

Étienne Lepage qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Joseph Limouzin qui a donné pouvoir à Jean-François Lhommeau

Madame le Maire débute la séance en ayant une pensée pour Étienne Lepage, absent ce soir à cause d'une luxation de l'épaule, une pensée pour les sinistrés de l'Aude suite aux importantes inondations de ces jours-ci.

Madame le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°1 sur le budget communal
- Convention de prestation de service entre la CATV et la commune de Selommès pour l'accueil de loisirs sur le temps extrascolaire (période d'été)

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du lundi 27 août 2018

Le compte- est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération pour garant EHPAD de Selommès

Madame le Maire rappelle la délibération 2018-039 prise par l'assemblée délibérante de la commune de Selommès qui donnait son accord de principe pour garantir à hauteur de 25 % pour le remboursement des prêts souscrits par l'EHPAD les Tourtraits de Selommès.

Elle précise que le département de Loir-et-Cher est garant à hauteur de 50% et la CATV à 25%.

Les prêts ont été négociés par madame Gwénaëlle Chauveau la directrice de l'EHPAD et les conditions de garantie sont soumises à nouveau à délibération.

Madame le Maire informe le conseil des détails du projet (60 lits répartis sur deux ailes avec un étage soit de 15 lits par étage, une option est demandée pour 17 lits supplémentaires) et donne quelques renseignements sur la fréquentation de l'EHPAD (105 dossiers reçus, 32 sur liste d'attente, âge moyen : 86 ans et 98 mois...).

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLS
Montant :	3 912 000 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	30 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite
Modalité de révision :	<i>Simple révisabilité (SR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	Sans objet

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PHARE
Montant :	734 000 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	30 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	2,27 %
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité** d'être garant des prêts ci-dessus souscrits par l'EHPAD.

3) Délibération pour convention restaurant scolaire entre EHPAD et commune de Selommes

Une rencontre a eu lieu le Jeudi 27 septembre à l'EHPAD de Selommes entre Patrick Guibert, cuisinier de l'EHPAD, Me Gwenaëlle Chauveau, directrice de l'EHPAD, Etienne Lepage et Claire Foucher-Maupetit.

La demande émane de la commune de Selommes. En effet, la « Parenthèse » ne souhaite plus fournir les repas chauds des mercredis car les effectifs sont inférieurs à 15 repas. La commune doit trouver une solution pratique et pérenne.

Le but de la réunion est donc d'étudier la possibilité que l'EHPAD puisse fournir les repas des mercredis.

L'EHPAD est très favorable à cette proposition. Après discussions, les conditions fixées entre les deux parties sont les suivantes :

- La commune se charge de venir chercher les repas vers midi à l'EHPAD en liaison chaude,
- Ce partenariat commencerait le mercredi 7 novembre après les vacances scolaires d'octobre,
- L'EHPAD n'assurera pas les repas dits « particuliers » s'il y en a (repas végétalien, allergie alimentaire, ...)
- La facturation se fera tous les trimestres,
- Les tarifs facturés par l'EHPAD sont fixés à 3,50€ pour le repas enfant et 4,00€ pour le repas adulte.
- Le nombre de repas sera communiqué le jeudi pour le mercredi suivant par mail aux cuisiniers via les responsables des deux structures.
- Les plats utilisés le mercredi seront rapportés propres le mercredi suivant,
- Les services de l'État, la DDSPP sera informée de cette convention par l'EHPAD et par la mairie de Selommes
- Une communication auprès des parents d'élèves sera mise en place après signature de la convention,
- Il est proposé de faire un bilan de ce partenariat à la fin de l'année civile 2018.

Marie-José Groult demande si les enfants pourraient de temps en temps aller manger à l'EHPAD. Madame le Maire lui répond que la directrice de l'EHPAD est favorable à cet échange intergénérationnel et que cette pratique s'est déjà réalisée sur le temps des vacances scolaires.

Claude Husson s'interroge sur le délai de prévenance qui paraît très long. Madame le Maire rappelle que ce délai est le même qu'actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte que les repas du midi soient réalisés par l'EHPAD de Selommes
- accepte les conditions de la convention
- autorise madame le Maire à signer la convention s'y référant.

4) Délibération pour tarifs du centre de loisirs du mercredi : annule et remplace la délibération 2018-47

Lors de la délibération 2018-47 au sujet des tarifs, une erreur s'est glissée dans le tableau. Il est demandé de changer « Tarif commune » par « Tarif pour enfant scolarisé à Selommes » et de faire les modifications comme suit.

Les tarifs sont les suivants :

- Demi-journée matin sans repas :

TARIF pour enfant scolarisé à Selommes	
Quotient familial	Tarif ou formule de calcul
Jusqu'à 448	3,60 €
De 448 à 1440	QF X 0,00242 + 2,52 €
Au-delà de 1440	6 €
TARIF Autre	
Jusqu'à 448	11,04 €
De 448 à 1440	QF X 0,00224+ 10,04 €
Au-delà de 1440	13,26 €

- Demi-journée après-midi avec repas :

TARIF pour enfant scolarisé à Selommes	
Quotient familial	Tarif ou formule de calcul
Jusqu'à 448	5,40 €
De 448 à 1440	QF X 0,00359 + 4,15 €
Au-delà de 1440	9 €
TARIF Autre	
Jusqu'à 448	16,57 €
De 448 à 1440	QF X 0,00336 + 15,06 €
Au-delà de 1440	19,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les modifications demandées.

5) Tarifs des concessions et colombarium

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018 et pour l'année 2019.

Ils sont les suivants :

Pour le cimetière :

- La concession de 15 ans est de 65 €
- La concession de 30 ans est de 95 €
- La concession de 50 ans est de 155 €

Pour le columbarium :

- La concession de 10 ans est de 210 €
- La concession de 20 ans est de 315 €
- La concession de 30 ans est de 415 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

Madame le Maire et Isabelle Brillard tiennent à souligner la difficulté lors d'un décès d'un résident de l'EHPAD sous tutelle UDAF. La commune doit tout prendre en charge pour réaliser les obsèques car le travail de tutelle de l'UDAF s'arrête au jour du décès de la personne.

6) Tarif location du foyer communal et du château pour les années 2018 et 2019

Il est proposé de valider les tarifs sans augmentation pour l'année 2018 et pour l'année 2019.

Par contre, il faut supprimer la ligne « petite salle n°2 », le K-Fé de la Houzée occupant cette salle en permanence.

La gestion des salles se fait dorénavant directement en Maire par le biais d'un agenda électronique.

Madame Chantal Leroy est le régisseur pour les réservations. Monsieur Jérôme Mathon gère la maintenance des bâtiments.

Madame le Maire demande aux commissions concernées par l'utilisation du foyer communal de travailler sur la révision et la simplification des tarifs 2020 pour la réunion de septembre 2019.

Tarifs du foyer communal :

Durant la période du 15 octobre au 14 avril le tarif « avec chauffage » est obligatoirement appliqué.

Tarifs de location du foyer communal		Habitants de la commune		Sociétés communales		Habitants hors commune		Sociétés hors commune	
		Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Grande salle ou tout le foyer	Soirées privées, noces, pour une journée	130 €	194 €			328 €	390 €	(*) 200 €	(*) 275 €
	Noces (+1j)	65 €	97 €			140 €	194 €		
	Bals			140 €	204 €			540 €	653 €
	Théâtre, concours de belote, lotos,			Gratuit	72 €	140 €	204 €	(*) 140 €	(*) 204 €
	Apéritifs, vins d'honneur	Gratuit	87 €			140 €	204 €		
Petite salle du bas		65 €	92 €	Gratuit	Gratuit	90 €	112 €		
Tout le bas		100 €	138 €			135 €	179 €		
Montant de la caution : 200 €									

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité les tarifs proposés (pour : 13, contre : 0, abstention : 2).

Tarifs de la location du vieux château :

Habitants de la commune	30 € le week-end
Habitants hors commune	70 € le week-end
Caution (à verser au moment de la réservation)	80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** les tarifs proposés.

7) convention pour la réalisation de prestation de services « entretien courant des équipements communautaires et des espaces verts associés » entre la CATV et la commune de Selommes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la décision du bureau communautaire n°TV-DCB-17-120 du 11 décembre 2017 approuvant la convention de prestation de service et autorisant la signature de ladite convention avec les communes concernées.

Au regard des contraintes géographiques liées à la couverture du territoire de l'agglomération par les équipements communautaires, la communauté d'agglomération Territoires vendômois souhaite optimiser ses ressources humaines, matérielles et financières avec ses communes membres.

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une communauté d'agglomération peut confier par convention la gestion de certains équipements et services relevant de ses attributions à ses communes membres.

Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion de l'entretien technique des bâtiments et espaces verts par le biais d'une prestation de service.

Considérant que les agents techniques communaux sont en mesure d'effectuer l'entretien et les réparations courantes sur les équipements et bâtiments ainsi que l'entretien des espaces verts rattachés ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la communauté d'agglomération Territoires vendômois entend confier les prestations de services sur les équipements, les bâtiments et espaces verts rattachés désignés à chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- d'approuver les termes de la convention pour la réalisation de prestations de services « Entretien courant des équipements communautaires et des espaces verts associés » entre la communauté d'agglomération Territoires vendômois et les communes concernées pour l'année 2018-2019 jointe;
- de valider la liste jointe des équipements concernés au 30 novembre 2017 ;
- d'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

8) Décision modificative n°1 sur le budget communal

Afin de pouvoir procéder à un ajustement sur le budget communal pour mandater les premières factures de la réhabilitation de la Mairie, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 21311 : - 315 000 €
- D 2313 : + 315 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la décision modificative proposée.

9) Convention de prestation de service entre la CATV et la commune de Selommès pour l'accueil de loisirs sur le temps extrascolaire (période d'été)

Depuis le 9 juillet 2018, la Communauté d'agglomération exerce la compétence enfance jeunesse sur l'ensemble de son territoire.

Notre structure a pour particularité d'être dirigée et animée par du personnel qui reste employé par la commune qui était gestionnaire de ce service avant le 9 juillet 2018.

Il convient pour cette raison de signer une nouvelle convention de prestation de service pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 novembre 2018 puis pour une autre allant du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019 afin de permettre au titre de l'exercice budgétaire le remboursement de l'ensemble des dépenses engagées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité madame le Maire à signer les conventions nommées précédemment.

10) Compte-rendu des commissions

Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Philippe Bellanger

Garage loué par monsieur Pascal Dubreuil :

- Le démoussage et les réparations de la toiture sont en cours. Cette opération avait été budgétisée pour l'année 2018.
- À la demande de monsieur Pascal Dubreuil, il y a un projet de cabine de peinture démontable pour une évolution de son activité (carrosserie) : une demande a été faite par monsieur Dubreuil pour une cabine provisoire de 24 m². Il est nécessaire qu'une demande préalable soit déposée en Mairie avant la réalisation de ce projet.

La cabine et la dalle de béton sont à la charge de monsieur Dubreuil.

Presbytère : les travaux concernant la fuite d'eau devraient débuter la semaine prochaine. Le devis de réparation a été signé pour un montant de 2 462,40 € TTC.

Foyer communal :

La vanne de gaz ayant un accès difficile, il est question de modifier son emplacement pour la mettre dans le couloir. L'entreprise Galloyer nous a transmis un devis d'un montant de 672 € TTC. Le conseil émet un avis favorable à cette modification mais avec la garantie d'avoir une vanne simple d'utilisation.

Éclairage public :

Philippe Bellanger explique le mode opératoire de la marche forcée de l'éclairage public de la salle des fêtes. Seuls les agents techniques, le Maire et les adjoints sont habilités à réaliser cette action.

Maison médicale :

Le calcul de la répartition des charges entre le logement communal et le cabinet intercommunal est complexe. Une réunion entre la CATV et la commune a été demandée et aura lieu le mardi 23 octobre dans le bureau du Président, monsieur Pascal Brindeau.

Résidence de la vallée :

- Mise en service de la nouvelle chaudière par l'entreprise Seintier.
- Changement de 4 fenêtres dans le logement de Claire Dubois par l'entreprise Buttieu.
- Estimation des biens : une estimation de prix est en cours pour le logement loué par Claire Dubois et pour le bloc rue du Bourg Neuf loué par Aurélie Saillard

Autres dossiers ou informations générales : la parole est donnée à Philippe Bellanger

Aménagement du cœur de village avec effacement des réseaux :

Informations suite à la réunion avec messieurs Xavier Dufour, Sébastien Laridant et François Métaï.

Philippe Bellanger présente d'abord le plan de la tranche ferme et des options. Ensuite il présente le tableau financier avec les différentes dépenses et recettes (subventions).

Marie-José Groult s'interroge sur la pertinence de la délimitation des zones de tranche.

Philippe Bellanger répond que les zones ont été étudiées en fonction de leurs potentiels d'attractivité respectifs liés au projet de cœur de village et des données techniques présentées par le SIDELC.

Madame le Maire précise que le département de Loir-et-Cher va renouveler le tapis routier existant des routes départementales traversant le village, d'où l'opportunité financière pour la commune de refaire les réseaux secs et pour le syndicat d'adduction d'eau potable (SAEP) de refaire les réseaux humides usagés. Le SAEP aurait à leur charge le changement des canalisations et la surcharge de voirie.

Michèle Tondereau demande à ce que l'enfouissement des réseaux se fasse bien jusqu'au chemin de fer.

Le Conseil Municipal est d'avis favorable à l'unanimité pour que la SAEP change les canalisations mais sans apport financier de la commune de Selommes. Ces canalisations sont en mauvais état (datent de 1957). Ce sont des dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire propose de laisser le temps de la réflexion aux élus pour tout ce dossier effacement de réseaux.

Philippe Bellanger expose les divers travaux : Haute Pierre, le pont de la Houzée, nid de poules, réfection de la voirie rue du Parc (RD 39) en décembre 2018 financée par le conseil départemental, éclairage du terrain de football (réalisé par l'entreprise Dhennin), nettoyage du clocher de l'église, branchement de gaz au Clos Roux chez un particulier, renaturation de la Houzée (accélération du débit de l'eau pour désenvaser la Houzée), abattage des peupliers du vieux Château (opération réalisée gratuitement par l'ex-SIERVAL).

Un motoculteur a été acheté pour la station d'épuration afin de manœuvrer le sable tous les 15 jours.

Philippe Bellanger donne des informations sur les statues de l'église de Selommes. Elles étaient dans le grenier de la salle de musique. Certaines doivent être restaurées. Madame le Maire propose d'utiliser les corniches dans la nouvelle salle de conseil.

L'isolation du grenier de la salle de musique sera faite avant cet hiver. De la laine de verre a été achetée et posée.

Philippe Bellanger informe les élus sur l'avancée de l'achat de la licence IV. L'acte notarié a été signé le 12 octobre chez le notaire, maître David Ravin, pour un coût de 2500 € (1500 € l'achat et 1000 € de frais de notaire). La licence devra être utilisée par le K-Fé de la Houzée, avec le permis d'exploitation de monsieur Philippe Joulin.

Madame le Maire souhaite rappeler que la commune n'a aucun projet relatif à l'exploitation de cette licence. Le but est de ne pas perdre la licence IV sur la commune.

Commission Environnement : la parole est donnée à Isabelle Brillard

Isabelle Brillard informe qu'elle a rencontré monsieur Bruno Camus de la société Connectedled pour la mise en lumière de la Mairie. Il s'agit de rubans LED (bleu/blanc/rouge). Le devis s'élève à un montant de 703,75 € TTC sans la pose. Il sera nécessaire de prévoir la mise en place de goulottes en interne.

Les plantations auront lieu le vendredi 26 octobre par Baptiste Baron, l'agent technique espaces verts de la commune. Isabelle Brillard s'est chargée de l'achat de ces plantations.

Isabelle Brillard propose la restauration du Monument aux Morts pour l'année 2019, sachant que les anciens combattants peuvent subventionner la commune à hauteur de 50 % des frais engagés.

Commission Fêtes et cérémonies : la parole est donnée à Isabelle Brillard

Isabelle Brillard informe que le 18 octobre prochain à 14h30 aura lieu la visite de l'AVF pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Une réunion se tiendra le 17 octobre à 20h pour finaliser l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2018. Le vin d'honneur est prévu au foyer communal avec une exposition dans la grande salle.

Commission Vie Scolaire : la parole est donnée à Claire Foucher-Maupetit

Matériel informatique : confirmation par l'entreprise Francos de Blois du don d'ordinateurs jeudi 11 octobre. Il y en a 15 : 9 pour la maternelle et 6 pour l'élémentaire. Un courrier de remerciement sera dressé à l'entreprise.

Madame le Maire donne lecture de lettre de l'académie du 4 octobre dont l'objet est la possibilité de fermeture de classe à la rentrée 2019. Un rendez-vous est prévu avec monsieur Bagot, Inspecteur d'Académie de la circonscription de Blois dont nous dépendons et les élus de la commune, le 16 novembre 2018.

9) Lecture des décisions du Maire

Madame le Maire donne lecture de 3 décisions du Maire (2018-09/10/13).

10) Questions diverses

Informations diverses :

- Bilan financier du 14 juillet : madame le Maire informe les élus des chiffres du bilan. Une hausse de la fréquentation, un changement de DJ et de camion réfrigéré ont eu pour conséquence d'augmenter les dépenses.
- CATV : informations sur le dossier de transfert de compétence eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020. La gestion de la station d'épuration sera faite par la CATV ou par nos agents avec refacturation de la mise à disposition de nos agents. Le SAEP de Villemardy garde ses compétences car il se trouve deux agglomérations (CATV et celle de Blois dont dépendent les communes de Villefrancœur et Champigny en Beauce.
- Informations sur la dotation solidarité communautaire (DSC) : une majorité des communes membres de la communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV) a enregistré des baisses de dotation globale de fonctionnement (DGF) communales entre 2017 et 2018. Du fait de leur ampleur, ces baisses drastiques de recettes des communes sont susceptibles d'affecter les équilibres budgétaires pour les plus fragiles d'entre-elles. 56 communes enregistrent une réduction de DGF pour un total de 604 538 €. Pour la commune de Selommes, cette perte s'élève à 44 034 €.

La CATV a créé une dotation solidarité communautaire et reverse, aux communes concernées, environ 50% du montant de la baisse de la DGF. La commune de Selommès va recevoir une DSC de 21 839 €.

- Personnel communal : 1 départ en retraite en mars 2019, changement possible de filière pour un autre agent communal
- Un service civique a été recruté à l'USS sur un poste d'encadrement de jeunes à raison de 20/35h par semaine. Madame le Maire informe qu'elle va bientôt le rencontrer.
- Antenne Orange : Suite aux délibérations précédentes dans lesquels étaient évoquées plusieurs emplacements potentiels, la seule proposition retenue par Orange est d'installer leur antenne avec celles des autres opérateurs, déjà en place. Comme l'emplacement restant est au fond de la parcelle, Orange étudie le coût d'installation qui risque d'être élevé du fait d'emmener les réseaux au plus loin sur la parcelle.
- Extincteurs : madame le Maire informe qu'un bilan a été fait et que de nombreux extincteurs sont à changer. La CATV propose un achat mutualisé afin de réduire le coût. Groupama nous a aussi proposer des tarifs intéressants. Le dossier est en cours et les achats seront réalisés en 2018.

Agenda dates à retenir :

- 16/10 : AG du club du 3^{ème} âge
- 28/10 : Marché à Selommès
- 31/10 : AG de l'association les Piquées du Patchwork
- 03/11 : visite de l'usine Arcante de Blois, organisée par Val Dem
- 04/11 : Loto AFN
- Cérémonie du centenaire du 11 novembre 2018
- 12/11 : conseil communautaire
- 17/11 : soirée Potée organisée par la Lyre Amicale
- 18/11 : loto organisé par le comité des Fêtes
- 22/11 : venue de la sous-préfète
- 24/11 : journée portes ouvertes à Val Dem
- 25/11 : marché à Selommès
- 02/12 : Bourse aux jouets USS
- 08/12 : Téléthon

La séance fut levée à 23h40.

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 3 décembre